

EIST : Sciences en Danger !

L'EIST (Enseignement Intégré des Sciences et Technologie) se développe dans des établissements de notre département. Il concerne la classe de sixième. Il s'agit d'une organisation de l'enseignement dans laquelle les disciplines scientifiques Sciences Physiques, S.V.T et Technologie sont enseignées par un seul enseignant. Ainsi, un professeur est amené à enseigner une ou deux disciplines qui ne correspondent pas à sa discipline de recrutement initial.

Nous tenons à vous rappeler que le décret 2014-940 précise dans son article 4-II qu'un enseignement dans une autre discipline ne peut être effectué qu'avec l'accord de l'intéressé. Notre section départementale a donc décidé de se pencher sur le sujet afin de comprendre comment ce type d'enseignement s'est mis en place.

Nous nous sommes aperçus que la réalité était sombre et que la notion de « volontariat » s'effaçait au profit de la dégradation des conditions d'exercice des professeurs de Sciences Physiques, S.V.T et de Technologie. Dans certaines équipes, le choix s'est fait de façon « volontaire » mais sous l'insistance de certains IPR ou chefs d'établissements. Pour d'autres, il s'est fait par dépit, les collègues préférant accepter enseigner plusieurs disciplines plutôt que de partir en complément de service ailleurs ou éviter une suppression de poste. Comment peut on parler de volontariat dans ce cas ?

Nous sommes les experts de notre discipline mais nous n'avons pas été formés dans ces 3 disciplines, chacune ayant des objets d'études, des concepts et du vocabulaire qui lui sont propre. Souhaitons-nous revenir au temps des PEGC ? Souhaitons-nous des professeurs interchangeables à merci ? En tout cas, le SNES-FSU s'y oppose et rappelle le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège, dans le respect de nos obligations réglementaires de service.

Concernant la mise en place de cet enseignement intégré, les collègues ont dû faire face à une somme considérable de travail, sans formation préalable. En effet, la formation proposée en début d'année par les IPR n'était absolument pas une formation ! Nous avons pu entendre de la part d'une formatrice : « Avec 4h d'enseignement par semaine, vous faites partie des grandes disciplines ». Qu'est-ce qu'une grande discipline ? L'après-midi était consacrée à un temps de concertation pour mettre en place une progression commune. Alors que cela faisait plus d'un mois que les enseignants avaient pris en charge les classe de 6^{ème} ! Quel mépris !

La plupart des équipes ont cherché des thèmes pour accrocher les élèves. Ainsi, certaines classes partent sur Mars, d'autres vont explorer une exoplanète imaginaire ou alors ce sont les extra-terrestres qui viennent leur rendre visite... Certes, ce sont des thèmes bien à la mode, Mais cet habillage motive-t-il vraiment les élèves dans l'apprentissage des concepts disciplinaires ? Ne contribue t-il pas plutôt à les masquer ? Où est l'éthique là-dedans ?

Le choix de l'Enseignement Intégré s'étend à un ensemble de classes et donc à un ensemble de professeur-e-s. Ce choix, fait par certains, s'impose donc aux autres construisant des situations de tension dans les établissements et mettant en difficulté les enseignants en compléments de services, TZR ou contractuels.

Nos collègues doivent dispenser des cours de la meilleure qualité possible et cela cause un stress non négligeable supplémentaire dans ces situations.

Ainsi, beaucoup de ces collègues se sentent aujourd'hui en souffrance psychologique et physique car ils ne se sentent ni entendus, ni soutenus par leurs IPR, leur chef d'établissement, leurs pairs...

Combien d'arrêts maladies, combien de collègues en dépression faudra-t-il pour faire réagir notre administration ?

Chers collègues, sachez que ce n'est pas vous qui êtes malades mais que c'est votre travail qui l'est devenu ! Nous restons experts dans l'enseignement d'une discipline que nous aimons et pour laquelle nous avons été recrutés puis formés. C'est pourquoi nous sommes toujours les concepteurs de notre enseignement dans nos classes.

Comme le stipule la circulaire n°2015-106 du 30/06/2015, le maintien de l'EIST est autorisé là où ce dispositif existe. Il n'y a pas de raisons particulières à le généraliser.

Alors, n'hésitez pas à vous affirmer en tant que professionnel, à affirmer votre désir d'enseigner votre discipline et elle seule. Tout vous y autorise.

Des professeur-e-s de sciences, mais quelles sciences ??